

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIABILITAZIONE DI L'INTERNATU D'ECCELLENZA DI A
CITÀ SCULARE PASQUALE PAOLI - CORTI**

**RÉHABILITATION DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE DE
LA CITÉ SCOLAIRE PASCAL PAOLI - CORTI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Le contexte de la Cité Scolaire Pascal Paoli

La Collectivité de Corse a en charge la gestion patrimoniale des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire (collèges et lycées), ainsi que des locaux d'internat. Dans ce cadre, elle travaille à l'amélioration continue des locaux et à leur adaptation à l'évolution des besoins pédagogiques et d'hébergement.

À Corti, dans le cadre du projet de l'internat d'excellence devenu internat de la réussite, la cité scolaire Pascal Paoli enregistrait un déficit de lits estimé à 26 places, de locaux pédagogiques et de vie scolaire. Par ailleurs, certains locaux obsolètes demandent à être réhabilités ou démolis.

Afin d'améliorer le cadre de travail, élément essentiel à la réussite du projet, une première phase de travaux réalisée en 2011 a permis la création d'un espace polyvalent de 212 m², d'un foyer socio-éducatif ainsi que d'une salle de musique, dans le bâtiment existant. De même, l'image de l'établissement a été améliorée grâce au ravalement de la façade de l'entrée principale.

En 2013, des travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'internat ont été réalisés, notamment : le remplacement des revêtements de sols, des travaux de peinture, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des appareils sanitaires, le ravalement de la façade du bâtiment internat.

L'ensemble de ces travaux a été d'environ 500 000 € HT.

Actuellement, la programmation de travaux pour cet établissement comprend, pour les deux années à venir :

- la mise en accessibilité totale de l'établissement (200 000 € HT).
- la démolition de deux bâtiments, dont un préfabriqué et leur remplacement par un nouveau bâtiment permettant la création d'espaces pédagogiques et de locaux de convivialité : création de deux salles de cours, d'un espace polyvalent et d'un nouveau foyer des élèves. Les surfaces créées ou réaménagées sont de 250 m² pour un coût d'opération de 600 000 € HT.

Actuellement, les chambres d'internat, au nombre de 27, permettent d'accueillir 81 élèves (lycéens + collégiens) répartis sur 4 niveaux. Bien que rénovées régulièrement, ces chambres ainsi que les sanitaires communs ne correspondent pas aux préconisations d'accueil des élèves en internat d'excellence.

2. Le projet « internat d'excellence »

Le projet présenté consiste en deux opérations successives :

1. Réhabiliter l'internat existant en créant des chambres de 3 internes, avec bloc sanitaire autonome. Ce nouvel espace permettra d'accueillir 81 lycéens sur 4 niveaux, soit 27 chambres triples. Chaque niveau disposera d'une chambre de maître d'internat équipée d'un espace sanitaire individuel. Des espaces communs (salle d'étude, salle de détente) seront répartis sur les différents niveaux). La surface utile globale à réhabiliter est de 1 100 m².
2. Construire un nouveau bâtiment permettant l'accueil séparé des collégiens (18 internes), la création de deux chambres doubles accessibles PMR et la création d'espaces de vie à l'attention de tous les internes (salle de sport, espaces de travail et de détente supplémentaires, espace numérique, espace polyvalent d'activités artistiques et culturelles). La surface utile globale à créer en extension est de 591 m².

A l'issue de ces deux opérations, la capacité totale d'accueil de l'internat d'excellence de la Cité Scolaire Pascal Paoli sera de 103 élèves : 81 lycéens, 18 collégiens et 4 élèves à mobilité réduite.

L'internat d'excellence doit proposer :

- ✓ Un cadre de vie équilibré
- ✓ Des conditions de travail optimales
- ✓ L'accès aux nouvelles technologies
- ✓ Un accompagnement pédagogique renforcé et personnalisé : soutien scolaire, aide aux devoirs ciblée, approfondissement, aide à la construction d'un projet personnel et professionnel...
- ✓ Des activités sportives, scientifiques et culturelles : activités de pleine nature, ateliers scientifiques, ateliers théâtre, art dramatique, pratique musicale, atelier média.

Le cahier des charges du ministère concernant le label internat du XXI^{ème} siècle recommande de disposer d'espaces attrayants favorisant l'attractivité de l'internat et la réussite des élèves.

Sont donc notamment proposées dans ce projet les orientations suivantes :

- Les locaux de détente et de travail : ces locaux sont regroupés et positionnés à l'écart des lieux de sommeil et à proximité des bureaux de l'encadrement. La qualité acoustique de ces espaces fait l'objet d'une attention particulière. Elle vise à protéger les espaces de travail des éventuelles nuisances sonores extérieures et à optimiser l'absorption des espaces de détente. Les espaces de travail permettent le travail individuel ainsi qu'en petit groupe. Ils bénéficient d'un équipement et d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI, équipement informatique). Une connexion au très haut débit est nécessaire pour les résidences digitales. Un dispositif de visioconférence est prévu dans les résidences Monde.
- Le foyer : c'est un espace dédié aux internes permettant les rencontres, les échanges et la détente. Il est le lieu d'expression de la vie associative et de l'engagement. Son ambiance sonore est particulièrement soignée. Il est équipé de manière à proposer des divertissements, dans la mesure du

possible, choisis en associant les internes. Il est positionné à proximité des bureaux de l'encadrement.

→ Les locaux de sommeil : ils sont conçus de manière à distinguer les unités de sommeil selon le sexe et l'âge des internes (collégiens/lycéens par exemple). Une modularité des espaces est recherchée pour permettre une adaptation face à l'évolution de la composition des effectifs.

Il est préconisé de concevoir les espaces en unités autonomes comportant chacune un à trois lits maximum. Chaque unité dispose d'un bloc sanitaire équipé d'au moins une douche.

Dans la mesure du possible, les espaces et le mobilier sont configurés de manière à permettre le respect de l'intimité de chacun. Chaque interne bénéficie dans sa chambre d'un coin sommeil et d'un espace de travail. Les chambres ont une vue directe sur l'extérieur et bénéficient d'un éclairage naturel.

Les chambres bénéficient d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI). Le contrôle d'accès mis en place permet, dans l'idéal, un accès aux chambres à tout moment de la journée.

Chaque assistant d'éducation dispose d'une chambre individuelle équipée d'un bloc sanitaire comprenant une douche. Celle-ci est positionnée au droit d'un point de passage obligé pour les internes. À titre indicatif, une chambre d'assistant d'éducation peut être prévue pour 30 lits.

→ Aménagements spécifiques : le développement du lien avec l'environnement de l'internat est encouragé. Il peut se traduire par la mise à disposition d'espaces ouverts à la vie associative externe ou encore dédiés à l'entrepreneuriat ou aux échanges avec le tissu économique local, notamment dans les résidences Métiers et Sciences.

Pour la réhabilitation, l'accent sera donc mis sur l'amélioration des performances énergétiques et un soin particulier sera apporté au confort acoustique des espaces rénovés. L'aménagement sera réalisé par niveau afin de permettre la poursuite de l'accueil des élèves internes pendant les travaux.

Pour la partie extension, le bâtiment répondra aux normes les plus récentes concernant la performance énergétique. La réalisation d'un concours d'architecture permettra le choix d'une construction de qualité, qui par son implantation au cœur de l'espace internat d'excellence, contribuera à son attractivité.

3. Les acteurs et la gouvernance du projet

Le Maître d'Ouvrage (Collectivité de Corse) s'engage à assurer la fonction d'intérêt général qui lui incombe, en vertu des dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dans des conditions permettant la conduite des opérations jusqu'à leur terme.

Pour l'exécution des opérations, le Maître d'Ouvrage est tenu de se conformer à toutes les dispositions législatives ou réglementaires, normes, spécifications en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art. Il est responsable de l'obtention et du maintien de l'ensemble des permis, autorisations et déclarations relatifs aux opérations.

La conduite de l'opération sera assurée par la Direction Technique en charge, au sein de la Collectivité de Corse, de la gestion du patrimoine bâti des EPLE.

Le maître d'œuvre sera retenu après consultation :

- au sein de l'accord-cadre en cours au sein de la maîtrise d'ouvrage, pour l'opération de réhabilitation,
- par concours d'architecture pour la partie extension.

Dans le cadre de ses compétences, le Rectorat d'académie assure la mise en œuvre du projet pédagogique, dont notamment l'organisation et le contenu des activités, le recrutement et la gestion des personnels qui relèvent de sa responsabilité.

Dans le cadre de ses compétences, la Cité Scolaire Pascal Paoli assure le recrutement et la gestion des personnels qui relèvent de sa responsabilité.

4. Le coût et le financement du projet

4.1 L'opération de réhabilitation

Le coût total l'opération de réhabilitation est de **1 881 200 € HT**, décomposé comme suit :

Études préalables	45 000 €
Maîtrise d'œuvre	196 500 €
AMO diverses	13 700 €
Travaux	1 466 200 €
Provisions	159 800 €
Total	1 881 200 €

L'opération de réhabilitation sera financée à 50 % (soit 940 600 €) par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance (programme 364 « Cohésion » de la mission « Relance ») et à 50 % (soit 940 600 €) sur fonds propres de la Collectivité de Corse.

4.2 L'opération d'extension

Le coût total l'opération d'extension est de **2 123 300 € HT**, décomposé comme suit :

Études préalables	60 000 €
Maîtrise d'œuvre	252 900 €
AMO diverses	90 000 €
Travaux	1 599 600 €
Provisions	188 200 €
Total	2 190 700 €

L'opération d'extension sera financée à 80 % sur la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements 2021 (soit 1 752 560 €) et à 20 % (soit 438 140 €) sur fonds propres de la Collectivité de Corse.

5. Le calendrier de mise en œuvre du projet

5.1 L'opération de réhabilitation

Juin 2021 : Choix du maître d'œuvre (accord-cadre CdC Maîtrise d'œuvre)
Juillet - Octobre 2021 : Études de maîtrise d'œuvre et autorisations d'urbanisme
Décembre 2021 : notification des travaux (accord-cadre CdC Travaux)
Janvier - Octobre 2022 : réalisation des travaux
Janvier 2023 : mise en service

5.2 L'opération d'extension

Septembre 2021 - Décembre 2022 : concours de maîtrise d'œuvre
1^{er} semestre 2023 : études et autorisations d'urbanisme
2^e semestre 2023 : appel d'offres travaux
2024 : réalisation des travaux
Janvier 2025 : mise en service de la partie Extension

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.